

Quatrième chambre

La demande d'avis, introduite par le Ministre, membre du Collège de la Commission communautaire française, chargé de la Formation professionnelle, de la Culture, du Transport scolaire, de l'Action sociale, de la Famille, du Sport et des Relations internationales, le 10 octobre 2013, sur un projet d'arrêté 2013/667 du Collège de la Commission communautaire française 'modifiant l'arrêté du Collège de la Commission communautaire française du 27 février 2003 portant règlement de l'octroi de subventions à l'investissement aux maisons d'accueil' est rayée du rôle le 17 décembre 2013, conformément à l'article 84, § 4, alinéa 2, des lois coordonnées sur le Conseil d'État et réintroduite ce même jour sous le n° de rôle 54.834/4 après accomplissement des formalités préalables prescrites.